Tour Béryl

Livret d'accueil

Février 2012

Introduction

Si vous venez d'emménager, bienvenue à BERYL.

Que vous occupiez un appartement dans cet immeuble avec un titre de propriété ou en tant que locataire, nous vous invitons à lire les quelques pages qui suivent.
Vous y trouverez des renseignements utiles mais également des recommandations pour bien vivre ensemble.

Vous constaterez que BERYL n'est pas un immeuble comme les autres à plusieurs égards.
D'abord, de par ses dimensions : il contient 243 logements, ce qui correspond à un village d'environ 700 habitants ! Mais un village sur plus de cent mètres de hauteur est plus difficile à gérer qu'un bourg en rase campagne de même importance. A titre d'exemple l'eau du robinet ne monte pas toute seule jusqu'au dernier étage et tout est à l'avenant…

Toujours du fait de ses dimensions, la réglementation en vigueur classe ce bâtiment en « Immeuble de Grande Hauteur » (I.G.H.).
Cet immeuble est donc doté d'équipements techniques et de sécurité incendie sophistiqués. Des règles et des comportements au regard des risques d'incendie et de panique s'appliquent à tous les occupants. Ces règles, vous le verrez plus loin, ne sont en fait pas très contraignantes pour chacun de nous et relèvent souvent du bon sens.

Nul n'étant censé ignorer la loi, les infractions aux règlements engagent votre responsabilité en cas d'incident ou peuvent faire l'objet de sanctions à la suite de contrôles de sécurité assurés régulièrement par les pompiers.

Dans les lignes qui suivent vous constaterez aussi que BERYL fait partie d'un important ensemble immobilier nommé ILOT ITALIE VANDREZANNE dont les espaces communs sont également soumis à des règles de fonctionnement.

Certes, vivre dans un environnement urbain et en collectivité présente quelques contraintes. Toutefois vous apprécierez très vite toutes les commodités que BERYL vous apporte dans votre quotidien (la proximité du centre commercial et des transports en commun, la présence d'un jardin privé et tout cela au milieu d'un quartier vivant et très agréable à vivre).

Sommaire

Ce livret a été structuré pour que vous découvriez l'immeuble et son environnement immédiat dans l'ordre suivant :

La description des espaces et des locaux

- A l'intérieur de BERYL p.4
- Les espaces communs à l'Ilot Italie Vandrezanne p.5
- Les parkings p.6

Les acteurs en charge de

- BERYL p.7
- Des espaces communs de l'Ilot Italie Vandrezanne p.9
- Des parkings p.9

Le fonctionnement – l'organisation

- Au sein de BERYL p.10
- Dans les espaces communs de l'Ilot Italie Vandrezanne p.13
- Dans les parkings p.14

Les recommandations pour bien vivre ensemble p.15

Les adresses et numéros utiles p.17

La description des espaces et des locaux

A l'intérieur de Béryl

Le niveau du Rez-de-chaussée

Pour accéder au hall de l'immeuble il faut en fait atteindre le niveau 3 du centre commercial.

L'entrée de l'immeuble est protégée par un sas vitré et comporte une platine d'interphonie vous permettant l'appel d'un occupant dans son logement.

Le vaste hall donne accès

- à l'accueil (à gauche en entrant),
- à l'espace boites à lettres (au fond du hall),
- aux ascenseurs,
- au local vélo.

Ce niveau comporte d'autres locaux tels le PC sécurité Béryl attenant à l'appartement de nos gardiens, la sortie des escaliers de secours, le local du conseil syndical et divers locaux techniques.

Les ascenseurs sont au nombre de quatre.

- 2 appareils desservent les sous-sols, le RC et les niveaux 4 à 18 inclus
- 2 appareils desservent également les sous-sols le RC et le niveau 4, puis les niveaux 19 à 30.

Les étages courants d'habitation

Chaque étage comporte une circulation unique qui donne accès :

- aux différents logements
- aux locaux vide-ordures (un à chaque extrémité du noyau central). Ces locaux contiennent aussi les gaines électriques, les compteurs EDF et le raccordement à la fibre optique.
- aux escaliers de secours (un à chaque extrémité).

Le niveau 4

Il est identique aux étages courants mais comporte une modification qui permet l'accès à un jardin privé commun à l'ensemble des immeubles d'habitations de l'Ilot Vandrezanne (voir le § «Les espaces communs à l'Ilot Italie Vandrezanne».

Le niveau de sous sol +O

En sortant de l'ascenseur, vous pouvez accéder aux couloirs permettant d'atteindre votre cave privative.

Le niveau de sous sol -O

En sortant de l'ascenseur, vous pouvez accéder aux couloirs permettant d'atteindre votre cave privative.

Ce palier ascenseurs permet aussi d'atteindre le local de tri des déchets ainsi que l'accès à une aire de livraison décrite ci après au § «Les espaces communs à l'Ilot Italie Vandrezanne».

L'immeuble comporte d'autres niveaux donnant accès à des locaux techniques et de maintenance, lesquels contiennent les installations qui assurent le confort et la sécurité de l'immeuble (la production de l'eau chaude, du chauffage, les installations électriques, les pompes, les ventilateurs, les machineries des ascenseurs, etc…).
L'accès à ces locaux est réservé aux sociétés en charge de l'exploitation de l'immeuble.

La façade
La façade est équipée d'une nacelle destinée au nettoyage des vitres de nos fenêtres.

Les espaces communs à l'Ilot Italie Vandrezanne

La composition de l'îlot

L'îlot Italie Vandrezanne est l'ensemble immobilier contenu dans le périmètre de l'avenue d'Italie, de la rue Vandrezanne et d'une partie de la rue Bobillot.

Cet îlot contient plusieurs immeubles ou volumes immobiliers constituant ainsi un ensemble indissociable.

Citons, depuis la partie la plus en profondeur jusqu'à l'air libre :

- le parking privatif, puis le parking public qui occupent 6 niveaux de sous sols
- la voie souterraine et les réserves attenantes permettant la livraison des marchandises du centre commercial ainsi que l'accès aux sous sols des immeubles d'habitation. Cette voie est aussi un accès prioritaire pour les pompiers en cas d'incendie. Aussi le stationnement y est réglementé. Voir § «Le fonctionnement – l'organisation»
- le centre commercial qui occupe trois niveaux. Ces niveaux sont nommés : «niveau bas, RC et niveau haut».
- Tout cet ensemble constitue « le socle » sur lequel ont été édifiés plusieurs immeubles d'habitation tels que JADE, ONYX, AGATE et bien sûr BERYL, ainsi qu'un immeuble de bureaux en forme de pyramide tronquée nommée ZENITH.
- Le toit du centre commercial a été aménagé en espaces verts et constitue un jardin privé dont seuls les occupants des immeubles cités ci-avant peuvent profiter.

- La pointe de l'îlot sur la place d'Italie est composée d'un immeuble de bureaux et d'une résidence hôtelière au milieu desquels s'ouvre d'un immense atrium. Le sous-sol de cet immense volume recevait il y a peu de temps encore l'une des plus grandes salles de cinéma d'Europe qui se nommait GRAND ECRAN.

Les espaces communs

De l'énumération qui précède sont concernés tous les locaux, équipements et espaces ouverts situés dans ce périmètre et qui présentent un caractère commun à deux ou plusieurs copropriétés.

Ont ainsi ce statut et sans que la liste en soit limitative :

- la voie dite « pompiers » ou encore appelée «aire de livraison» ou « rue camion » située au niveau –O,
- les locaux techniques communs tels que les transformateurs, les groupes électrogènes,
- le jardin privé situé au niveau +4,
- le parvis du niveau +3 situé entre les immeubles BERYL et RUBIS,
- les emprises au sol en retrait des façades des immeubles en limite des voies publiques,
- et bien d'autres entités géographiques et techniques communes à toutes les copropriétés de l'îlot.

Les parkings

Les parkings sont situés en sous-sols sur toute l'emprise de l'îlot sur 6 niveaux.

Les niveaux dits -1 à -3 sont ouverts au public.
Les niveaux dits -4 à -6 sont privatifs. Si vous possédez ou avez la jouissance d'une place de stationnement, elle se situe sur l'un de ces niveaux.

L'accès en voiture à ces parkings s'effectue soit depuis la rue Vandrezanne (affichage accès livraison) soit depuis l'avenue d'Italie.
Voir p.13 et 14 pour plus de détails.
Les sorties sont situées l'une sur la rue Bobillot l'autre sur la rue Vandrezanne

Les acteurs

Les acteurs à Béryl

Le Copropriétaire

On semble souvent l'oublier, le copropriétaire est l'acteur le plus important de l'immeuble.

Dès la signature de l'acte de propriété, il doit assumer **son bien** qui est indissociable des parties communes et qu'il partage avec les autres copropriétaires.

Lors des assemblées générales (AG), collectivement le copropriétaire

- désigne le SYNDIC,
- valide les comptes de l'année passée ainsi que le budget prévisionnel sur les 2 années à venir,
- vote les travaux d'entretien et d'amélioration de l'immeuble,
- nomme les membres du conseil syndical.

Le Syndic

Il est en charge de la gestion administrative et financière de l'immeuble.

Ses tâches sont nombreuses et notamment :

- il désigne les prestataires qui assurent l'entretien et la maintenance courante de l'immeuble,
- il passe les commandes des travaux d'amélioration ou de réparation votés
- il contrôle l'exécution des contrats, rémunère les prestataires,
- il établit les états de dépenses engagées et les budgets,
- il organise les assemblées générales de copropriétaires,
- il engage les actions administratives et contentieuses votées en AG,
- il est à l'écoute des membres du conseil syndical sur le fonctionnement général de l'immeuble et participe à la préparation des projets de réparation et de modernisation de l'immeuble.

Les Gardiens

Leur contrat porte sur des tâches matérielles courantes de gardiennage d'immeuble telles que la réception et la distribution du courrier, la sortie des containers des déchets ménagers, l'accompagnement et la surveillance des personnels d'entretien et de maintenance.

Cette énumération n'est pas exhaustive.
L'immeuble étant classé IGH, nos gardiens ont la responsabilité de la surveillance du Système de Sécurité Incendie (SSI), de piloter cette installation et d'avertir les services de sécurité (pompiers) en cas de nécessité.

Mais l'essentiel n'est pas porté sur les contrats. Il s'agit de la qualité des relations que la majorité d'entre nous entretiennent avec nos gardiens.

Durant les congés et le repos hebdomadaire de nos gardiens, la surveillance du SSI est assurée par des agents de la société APRI qui, par ailleurs, contrôlent l'accès du hall durant la nuit. Pendant ces périodes, le courrier est mis dans les boîtes par du personnel de remplacement, qui est bien sûr rémunéré selon le temps passé. Afin d'accélérer le dépôt dans les boîtes et pour le rendre plus fiable (confusions sur les noms, homonymes, etc), il est demandé aux résidants **d'indiquer leur numéro de boîte à lettre lorsqu'ils communiquent adresse.à un tiers qui veut leur écrire**

Le Conseil Syndical (Cs)

Les membres du conseil sont élus par les copropriétaires lors des assemblées générales.

Les conseillers élisent leur président lors de la première réunion de conseil syndical qui suit une AG.

Au cours des réunions, sur la base d'un ordre du jour établi par le président, les membres traitent de sujets portant sur :

- le fonctionnement général de l'immeuble et proposent éventuellement des améliorations,
- les travaux à envisager pour répondre à des impératifs d'entretien et/ou de modernisation des équipements,
- le contrôle des dépenses budgétées ou à engager en urgence.

Au quotidien, certains membres sont en relation permanente avec le syndic et le gardien pour être informés des affaires courantes de la maintenance et des travaux en cours.

Dans le cadre de l'ASIV (voir § «les espaces communs de l'Ilot Italie Vandrezanne») le conseil syndical est présent mensuellement aux commissions techniques et financières de cette association pour être informé des études en cours, des décisions prises et émettre des avis afin de défendre les intérêts de la Tour BERYL.

Les acteurs des espaces communs de l'Ilôt Italie Vandrezanne

Pour la gestion de ces espaces communs, l'ASSOCIATION SYNDICALE ITALIE VANDREZANNE (ASIV) a été créée.

Cette association est présidée par le cabinet NEXITY.
Elle comporte une commission technique et financière présidée par Monsieur GUILLET qui assure également la présidence du conseil syndical de l'immeuble AGATE.
Cette commission réunit tous les mois, le cabinet NEXITY, les représentants et présidents de toutes les entités constituant l'îlot Italie Vandrezanne et la société SCC.
La répartition des dépenses de fonctionnement, de personnel et de consommation ne peut s'effectuer selon les tantièmes de propriété de chacun des syndicataires, mais selon l'utilisation de chacun.
Ces grilles prennent donc en compte l'utilisation des installations communes par les membres de l'ASIV en s'appuyant soit sur la consommation effectivement relevée (exemple: eau froide), soit sur un pourcentage d'utilisation (sécurité, électricité, chauffage, nettoyage des parties communes), soit sur un pourcentage de jouissance (ex : jardin).

Les acteurs des parkings

Les parkings constituent une copropriété à part entière.
Elle est donc gérée par un syndic, le cabinet NEXITY, et représentée par un conseil syndical. Les membres de ce conseil sont des copropriétaires. La société HAMERSON représente dans ce conseil les niveaux de parkings ouverts au public.

Le fonctionnement - L'organisation

Au sein de Béryl

Accès à l'immeuble Béryl

Un badge permet l'accès sécurisé aux espaces suivants:

➔l' entrée principale au hall de l'immeuble ,

➔l' accès au jardin au niveau 4 ouvert de 7h à 23h.

Une clé permet

➔l' accès aux caves par les escaliers ou par les ascenseurs,

Des clés supplémentaires peuvent être obtenues auprès des gardiens au prix unitaire de 5 euros.

Le badge est disponible pour 7,50 €, prix de premier équipement, le prix est porté à 9,50 € pour les acquisitions ultérieures.

Pour le bon fonctionnement des portes automatiques, et afin d'éviter des pannes à répétition, ne forcez pas sur des portes en train de se refermer

Par mesure de sécurité, laissez toujours se refermer les portes d'accès à Béryl ; en cas d'appel par l'interphone à votre appartement, n'ouvrez pas sans vous être assuré de l'identité du visiteur.

Les caméras de vidéo surveillance

Certains endroits « sensibles » de l'immeuble sont surveillés par caméra ; il s'agit :

- de la porte d'entrée dans la tour
- du local PC sécurité
- de l'accès au jardin par le niveau 4
- de la sortie des ascenseurs au niveau -0
- du local tri au niveau -0
- de l'accès par le niveau -0 à la rue camion

Le local VELO

Comme son nom l'indique, ce local est strictement réservé au dépôt des bicyclettes ***dont vous avez un usage régulier.*** Une clef spéciale permet l'accès à ce local. Elle vous sera remise contre la remise d'un chèque caution de 46 euros auprès de nos gardiens. A chaque vélo est attribué un emplacement numéroté qu'il faut respecter sous peine de pagaille.

Bien que la porte d'accès soit sécurisée il prudent de cadenasser les objets en dépôt afin de réduire le risque de vol.

Les ascenseurs

Il est recommandé

➔ de ne pas empêcher la fermeture automatique en retenant de force les portes avec la main (ce n'est qu'un système de sécurité),

➔ de ne pas laisser les enfants jouer avec les commandes,

➔ de ne pas laisser seuls dans la cabine des enfants trop petits pour atteindre le bouton d'alarme,
➔ en cas d'incident, de suivre les instructions affichées dans la cabine,
➔ de signaler au gardien toute anomalie de fonctionnement.

Les emménagements et déménagements

Une autorisation de stationnement dans la voie pompier qui communique avec le niveau -0 de Béryl doit être demandée auprès de l'ASIV par l'intermédiaire des gardiens au minimum 48h avant la date souhaitée. Vous pourrez, à cette occasion, obtenir auprès des gardiens la housse de protection des cabines d'ascenseurs. A noter que le gabarit des camions ne doit pas dépasser 3,60 mètres de haut.

Encombrement et propreté des parties communes

La facilité de circuler dans des parties communes bien dégagées est une question de sécurité pour tous : en particulier, n'abandonnez pas de caddies, meubles, matériaux, vélos dans les parties communes.
La réglementation IGH interdit de mettre un paillasson devant sa porte Pensez à protéger les sols des paliers lors des travaux salissants. Les enfants ne doivent pas courir sur la banquette du hall. La pratique des jeux de ballon, du vélo, des rollers ou du skate-board, etc. est interdite dans toutes les parties communes.

Les déchets ménagers

- les vide ordures de paliers sont destinés aux déchets courants préalablement emballés dans un sac bien fermé. Ce détail est important, car les ordures risquent de se déposer sur les parois et facilitent ainsi la prolifération des cafards.
  Il est interdit de déposer quoi que ce soit dans les locaux vide ordures, tant pour des impératifs d'hygiène que de sécurité, et notamment pour permettre un accès permanent aux armoires électriques.
- le local tri déchets est situé au niveau -0 ; des containers de tri sélectif sont à la disposition des occupants. Ce local n'est pas destiné à recevoir les encombrants ; le système de vidéo surveillance assure le contrôle de ce local et permet le cas échéant d'identifier les contrevenants.
- les encombrants
  Deux possibilités : aller les porter à une déchetterie, par exemple celle de la Poterne des Peupliers, ou bien téléphoner au service ad hoc de la Mairie, en composant le 3975, puis suivre les indications fournies.
  En aucun cas, les encombrants ne doivent venir *encombrer* le local tri du -0, ni les autres parties communes

Les parties privatives de Béryl : les appartements

- **La cuisine**

Béryl est un immeuble dit IGH (Immeuble de Grande Hauteur) dont la réglementation s'applique notamment en matière de cuisine et de chauffage. Les appareils à gaz y sont interdits et provoquer un incendie en ne respectant pas cette réglementation, vous en rendrait seul responsable.

- **L'eau des robinets**

Pour éviter les fuites, contrôlez le bon état les robinets de coupure dans les gaines techniques.
Les manœuvres d'ouverture et de fermeture doivent être aisées ; quand le robinet de la gaine technique est fermé, il faut vérifier que l'eau ne coule plus sur le lavabo ou l'évier.
Les risques de fuites augmentent à la remise en route après une absence prolongée, car les joints d'étanchéité ont pu se dessécher.
➔ Signalez les fuites des robinets des gaines techniques au gardien.
Il faut savoir que les fuites provenant des installations privatives sont à la charge du copropriétaire et/ou de son occupant selon les accords passés entre eux.
➔ Maintenez libres les accès aux trappes de visite des gaines techniques (cuisine, WC ou salle de bains).
➔ Laissez une clé au gardien ainsi que **l'autorisation signée** lui permettant d'entrer dans l'appartement en cas d'urgence (problème technique, fuite…) pendant vos absences (voir le § sur les clés).
➔ Les robinets d'arrêt d'eau doivent être manœuvrés régulièrement pour éviter les dépôts de calcaire.
Les relevés des compteurs d'eau ont lieu deux fois par an. Ce sont des « auto-relevés », réalisés grâce à une fiche remise par les gardiens.
En cas d'impossibilité d'obtenir le relevé, le syndic a été mandaté par l'Assemblée Générale de Copropriété pour facturer une consommation forfaitaire (40 m^3)

- **La télévision**

L'immeuble est pour l'instant raccordé à Numéricable. Pour la télévision (et instruments de musique), pensez à modérer le son.
Il n'y a plus d'antenne râteau. La fibre optique est installée et est opérationnelle. Il faut bien sûr que le raccordement de l'appartement soit réalisé par le fournisseur d'accès, quel qu'il soit. Contacter le gardien pour les modalités pratiques.

- **La cave**

Les quatre ascenseurs y mènent avec la clé prévue à cet effet.

Ne laissez jamais vos portes de caves ouvertes, même s'il n'y a aucun objet de valeur à l'intérieur : elles seraient vite transformées en dépôt d'ordures, avec les risques que cela comporte. En cas d'incendie, par exemple, n'oubliez pas que vous seriez civilement responsable.

- **La propreté des parties privatives**

Vos portes palières ainsi que l'état de la moquette contribuent à l'aspect général de l'immeuble.

- **La sécurité incendie dans les appartements**

Les portes d'appartement sont des portes coupe feu. Il est donc interdit d'y percer un trou pour mettre un œilleton. De même, il est interdit de « désactiver » les grooms qui ferment automatiquement ces portes. Cette règle, parfois un peu contraignante, est obligatoire pour la sécurité incendie

Les sonneries d'évacuation doivent être audibles, c'est à dire non calfeutrées sous prétexte qu'elles sont bruyantes quand elles se déclenchent (c'est quand même le but!!)

Lorsque des essais de sonnerie ont lieu, les personnes présentes dans leur appartement doivent se signaler à la personne sur le palier (ou téléphoner à la loge)

Rappel : en cas d'alerte réelle, la descente se fait par les escaliers et non par les ascenseurs réservés aux pompiers.

Dans les espaces communs de l'Îlot Italie Vandrezanne

L'accès à l'aire de livraison

Si vous attendez la livraison d'un gros objet (meuble, machine à laver), le livreur peut se garer en sous sol et accéder à nos ascenseurs par le niveau -0. Mais une autorisation de stationnement dans la voie pompier (qui communique donc avec le niveau -0 de Béryl) doit être demandée auprès de l'ASIV par l'intermédiaire des gardiens au minimum 48h avant la date souhaitée. A noter que le gabarit des camions ne doit pas dépasser 3,60 mètres.

Le jardin privatif du niveau 4

Le grand jardin qui est situé sur le toit du centre commercial constitue un endroit de repos et de loisirs très apprécié des résidants. Il est directement accessible depuis Béryl à partir du niveau +4 de 7h00 au coucher du soleil. Nos enfants apprécient particulièrement l'aire de jeu pour les 3 - 7 ans, et nos chiens les canisettes destinées à l'usage que vous savez.

Dans les parkings

✷ **Accès piéton**

Ils sont accessibles par trois batteries d'ascenseurs dans le Centre Commercial. Les deux batteries les plus proches de Béryl sont:

➔ la batterie Sud accessible par la rue Vandrezanne

➔la batterie centrale située au milieu du centre commercial qui est composée de six ascenseurs dont les deux de gauche sont réservés aux résidants.

Une **clé** disponible auprès des gardiens est nécessaire pour actionner les ascenseurs vers les étages des parkings privés et pour ouvrir les portes de communication. Cette clé sert également pour utiliser le passage privatif vers la rue Vandrezanne.

Entre 22h et 6h30, le dimanche, jours fériés, l'accès au centre commercial est fermé. On peut actionner l'ouverture des portes par la clé pour aller à nos caves ou par un code à demander aux gardiens.

✷ **Accès voiture : niveaux -4, -5, et -6 avec bip pour ouverture des grilles dans les colimaçons.**

➔ 2 entrées: Rue Vandrezanne et Avenue d'Italie

➔ 2 sorties: Rue Vandrezanne et Rue Bobillot

➔ 2 colimaçons "entrelacés" permettent d'accéder aux 2 demi-niveaux de chaque étage.

La **sécurité** dans les parkings est assurée par des rondes, des boutons d'alarme, des interphones, des extincteurs, un réseau d'extinction automatique, une détection d'oxyde de carbone et un désenfumage.

La **gestion des parkings** est confiée au syndicat des parkings, qui regroupe tous les utilisateurs : les immeubles d'habitation, le centre commercial, etc... et qui dispose d'un conseil syndical.
Vos questions, remarques doivent être directement transmises à Nexity, ou au conseil syndical du parking, étant entendu que chaque propriétaire d'un emplacement peut s'exprimer à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du syndicat des parkings.

Les recommandations pour bien vivre ensemble

Les gros travaux

Ils doivent obligatoirement être déclarés auprès des gardiens et font l'objet d'un affichage dans les vitrines près des boîtes aux lettres.
Les horaires où les travaux bruyants sont autorisés sont : 8h à 12h et 13h30 à 18h du lundi au samedi.
Les gros travaux susceptibles d'affecter l'aspect, la solidité, l'insonorisation ou les autres caractéristiques de l'immeuble, ne peuvent être entrepris sans un accord préalable du Syndic, après l'avis de l'architecte compétent et accord en assemblée générale.

Les animaux

- **Les chats**

➔ Ne jetez pas dans les vide-ordures les granulés pour litière, après usage, sans les emballer scrupuleusement dans des sacs en plastique fermés.
Ces produits malodorants sont très collants et adhèrent aux tuyaux de descente, ce qui peut empester à tous les étages, les couloirs à proximité du vide-ordures.

- **Les chiens**

➔ Dressez-les à ne pas aboyer : vos voisins vous en sauront gré.
➔ Tenez-les en laisse dans le jardin.
➔ Donnez-leur l'occasion à temps, d'aller faire leurs besoins. Sinon, ils se retiendront peut-être chez vous, mais ne pourront résister au-delà de l'ascenseur, du hall d'entrée ou de la coursive !
Attention : pour que le jardin du niveau + 4 reste propre pour vous et vos enfants (et ceux des autres), conduisez vos chiens faire leurs besoins dans l'une des trois canisettes du jardin, niveau 4 ou dans celle du petit jardin niveau 2, près de l'école maternelle Bobillot.

En cas d'incidents, accidents

En cas de retentissement de la sonnerie d'évacuation, rejoindre le hall d'entrée par les escaliers.

Les incidents de fonctionnement des services de l'immeuble sont à signaler au gardien, qui dispose d'un cahier spécial à cet effet.
Nos gardiens, M. et Mme Binsse, **ne sont pas d' astreinte 24h/24**. S'ils ne sont pas de service au moment de l'incident, il faut s'adresser au gardien de permanence dans la loge. Pour les personnes âgées portant un bracelet, le numéro de téléphone à contacter ne peut être en aucun cas celui de la loge.
En cas d'accident corporel grave nécessitant une intervention ou un transport d'urgence vous pouvez vous adresser à l'accueil (PC Béryl).

Les pompiers de Paris font régulièrement des exercices dans les tours de l'ensemble Italie-Vandrezanne. Ils sont seuls habilités à donner des consignes aux habitants en cas d'incendie.
Il y a donc lieu de les prévenir, soit directement (18), soit par l'intermédiaire des gardiens (qui feront la liaison avec les pompiers et le centre de sécurité), dès qu'un sinistre se déclare puis de suivre leurs instructions.

Les clefs

Un double de vos clefs ainsi qu'une autorisation signée doivent être impérativement déposés à la loge. Cette disposition permet uniquement d'intervenir pour des problèmes techniques ou pour des urgences, mais ne doit pas être utilisée pour faciliter l'accès des nounous, femmes de ménage, assistantes de vie, entreprises ou artisans.
En cas de changement de vos clés, n'oubliez pas de remettre aux gardiens un exemplaire des nouvelles clés.

N° de téléphones et adresses utiles

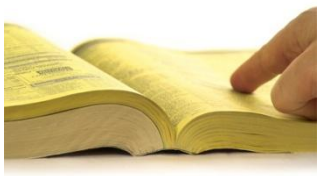

- **Bureau d'accueil**

M et Mme BINSSE – Tél : 01 45 80 00 35
(du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00 & 14h00 - 19h ; samedi : 8h00 - 12h00)
pcberyl@free.fr

- **PC Sécurité ASIV**

Niveau 0 Tél : 01 45 80 09 00 (24h/24H)

- **NEXITY - Syndic de l'immeuble**

83/85 Bld Vincent Auriol PARIS 13e
Tél : 01 53 53 35 35 – Fax : 01 53 53 35 02 –

- **Mairie 13ème** **Tél : 01 44 08 13 13**

- **Enlèvement des encombrants**

Voir p.11

- **Déchetterie de la Poterne des Peupliers**

8, rue Jacques Destrée - 75013 PARIS
Porte d'Italie - sous la bretelle de sortie du boulevard périphérique:
Ouverte tous les jours de 9h30 à 19h00, sauf les 25 décembre, 1er janvier et 1er mai.

- **Numéricable** Tél : 08 25 08 80 98

En cas de mauvaise réception, et après avoir vérifié les raccordements, il peut être nécessaire d'appeler ce numéro

- **Site internet des habitants de la tour Béryl**

Il regroupe les informations contenues dans ce livret, les annonces des événements à venir (lavage des carreaux, passage pour la désinsectisation, coupures d'eau pour des travaux, etc), des petites annonces, un forum, une foire aux questions…

http://berylinfo.free.fr